

## L'alphabet libyque de Dougga

Lionel Galand

Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, Année 1973, Volume 13, Numéro 1  
p. 361 - 368

[Voir l'article en ligne](#)

### Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

#### Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

# L'ALPHABET LIBYQUE DE DOUGGA

par Lionel GALAND

1.1. Si les études libyques comptent moins de documents et attirent moins de chercheurs que d'autres disciplines, elles disposent cependant de plus de mille inscriptions, auxquelles s'ajoute une masse considérable de matériaux onomastiques, et elles ont suscité, depuis plus d'un siècle, une série ininterrompue de publications. La relative importance des données et l'intérêt certes limité, mais soutenu qu'elles éveillent contrastent avec la minceur des résultats obtenus. Le bilan dressé en 1956 par M. J.-G. Février (1) et les analyses proposées en 1958 par M.O. Rössler (2) résument en quelques pages ce qui paraît solide dans notre connaissance du libyque, une fois écartées les hypothèses plus ou moins ingénieuses, plus ou moins raisonnables, qui ont été avancées à son sujet. Sans refuser à l'imagination le rôle qui lui revient dans toute recherche, on éprouve le besoin de déblayer et d'affermir le terrain. Il est essentiel de poursuivre la collecte et l'inventaire des documents libyques ; en même temps, il n'est pas inutile de reprendre l'examen critique des éléments déjà connus, pour mesurer exactement ce qu'ils apportent. Roger Le Tourneau avait collaboré à la première de ces tâches en favorisant, comme directeur du Centre de Recherches sur l'Afrique méditerranéenne, la publication du recueil des *Inscriptions antiques du Maroc*, dont une partie est consacrée au libyque (3). En hommage au disparu, je voudrais contribuer au second travail en évoquant certains problèmes que pose l'alphabet libyque de Dougga (Tunisie). Je considérerai presque exclusivement l'inscription du célèbre mausolée libyco-punique (4) et celle du temple de Masinissa (5), qui ont été et demeurent la base des études d'épigraphie libyque. Il ne sera donc question ici que de l'écriture monumentale, disposée en lignes horizontales et dirigée de droite à gauche. Après beaucoup d'autres chercheurs, je ferai appel au berbère actuel, qu'on a de sérieuses raisons de considérer comme la forme moderne du libyque.

---

(1) J.G. Février, "Que savons-nous du libyque ?", *Revue africaine*, C (1956), 263-273.

(2) O. Rössler, "Die Sprache Numidiens", *Sybaris : Festschrift H. Krahe*, Wiesbaden, 1958, 94-120 (abréviation : *Sybaris*).

(3) *Inscriptions antiques du Maroc*, Paris, 1966, 139 pp., planches, cartes : "Inscriptions libyques", par L. Galand, 2-79 ; "Inscriptions puniques et néopuniques", par J. Février, 81-132 ; "Inscriptions hébraïques", par G. Vajda, 133-139.

(4) Ce texte a été édité plusieurs fois. On le trouvera commodément dans : J.-B. Chabot, *Recueil des inscriptions libyques* (sigle : *RIL*), Paris, 1940, n° 1 et pl. I ; -H. Donner et W. Röllig, *Kanaanäische und aramäische Inschriften*, mit einem Beitrag von O. Rössler (sigle : *KAI*), Wiesbaden, 2<sup>e</sup> éd., 1966, I, n° 100 (texte) et II, pp. 107-109 (commentaire). V. aussi l'ouvrage de J. Alvarez Delgado signalé plus loin.

(5) *RIL* 2 ; *KAI* 101 (commentaire : II, pp. 109-113).

1.2. Les deux inscriptions sont bilingues et chacune comporte un texte libyque auquel correspond réellement un texte punique. Elles donnent de nombreux noms de personnes, qui ont permis d'établir la valeur de la plupart des signes libyques grâce à leur transcription punique. Ce travail fut entrepris au XIX<sup>e</sup> siècle sur l'inscription du mausolée, qui était connue depuis 1631, mais dont l'exploitation se trouvait évidemment subordonnée aux progrès de l'épigraphie punique. Si Gesenius (6) eut son mot à dire, c'est F. de Saulcy (7) qui donna l'élan décisif en 1843, dans un mémoire d'une rigueur exemplaire. Depuis cette époque jusqu'à nos jours, beaucoup d'auteurs se sont efforcés de compléter les résultats obtenus.

2.1. Notation : Les linguistes voudront bien être indulgents pour le système de notation auquel je me suis résigné ici, pour éviter certaines difficultés typographiques.

Les minuscules font référence à la phonologie, sauf indication contraire résultant du contexte.

Les majuscules font référence à la graphie et représentent les caractères libyques, selon des correspondances fondées sur les transcriptions puniques de Dougga et résumées dans le tableau n° 1 ; aucun caractère libyque n'apparaît en dehors de ce tableau. Les lettres libyques qui diffèrent par leur tracé, mais que le punique transcrit par un signe unique, sont notées ici par une même majuscule, suivie d'un numéro qui permet de les distinguer : par ex. Z1, Z2, Z3. Pour cette numérotation, les lettres ont été ordonnées selon le principe de classement que j'ai proposé dans les *Inscriptions antiques du Maroc* (pp. 16-18). Une majuscule suivie de deux numéros représente deux signes libyques tenus pour de simples variantes graphiques : par ex. T1.2.

Autres conventions (pour les majuscules comme pour les minuscules) :

- **ch** : chuintante sourde ; **j** : chuintante sonore ;
- **gh** : fricative vélaire sonore ;
- **th** : dentale spirante sourde ; **dh** : dentale spirante sonore ; **dh'** : dentale spirante sonore emphatique ;
- apostrophe : associée à une lettre, l'apostrophe note la pharyngalisation ou "emphase" : par ex. t', T'. Sur la valeur de l'apostrophe employée seule, voir § 2.3.
- Redoublement d'une lettre ou du premier élément d'un digramme : tension de la consonne.












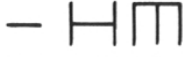



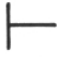
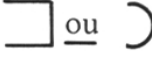




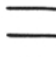



2.2. L'écriture libyque, comme l'écriture touarègue, est essentiellement consonantique. Les voyelles n'apparaissent pas dans la graphie, sauf peut-être à la fin de certains mots. La tension (si elle existait) ou la gémiation des consonnes n'est pas davantage indiquée.

---

(6) G. Gesenius, *Scripturae linguaeque Phoeniciae monumenta quotquot supersunt*, Lipsiae, 1837, n° 56, pp. 183-196 et Appendice, p. 456 et suiv.

(7) F. de Saulcy, "Lettre sur l'inscription bilingue de Thougga, à M. Quatremère", *J. asiat.*, 1843, 85-126, 2 tableaux.

Tableau n° 1  
Alphabet libyque de Dougga  
(RIL 1, 2)

								
P (ou F)	T1	T2	T3	S1	S2	CH	K1	K2
								
B	D	Z1	Z2	Z3	G1	G2		
								
	T'	S'						
								
M	N							
								
	L							
								
	R							
								
		Y						W
Sans transcription punique :								
				,	GH?	?		

2.3. La transcription punique manque pour trois lettres, qui ne figurent pas dans un nom propre. La première, constituée par trois traits parallèles, pourrait être le signe d'une ancienne laryngale, désormais chargé de noter certaines voyelles finales ; J.-B. Chabot la désigne par **h** et M. Rössler par ' . La seconde comporte deux points placés respectivement au-dessus et au-dessous d'un trait horizontal ; elle vient en deuxième position dans le mot **CH ? R'** qui semble désigner le "bois" et qu'on a depuis longtemps rapproché du berbère **asghar** "bois" et de ses variantes ; on serait donc tenté de voir en elle la fricative vélaire sonore **gh**, comme le suggère M. Alvarez Delgado, plutôt que l'occlusive vélaire **q**, comme le font J.-B. Chabot et

M. Rössler (8). Le troisième signe dépourvu de transcription punique est une sorte de h renversé, qu'on rencontre à la première ligne du texte libyque de la dédicace à Masinissa ; en raison des défauts de la pierre, la lecture de ce signe n'est même pas assurée (9).

2.4. En dehors même de ces trois signes, les consonnes du libyque de Dougga ne sont pas aussi bien connues qu'on pourrait le croire à la lecture des études qu'elles ont inspirées. C'est que nous restons largement tributaires des transcriptions puniques : dès que celles-ci deviennent ambiguës, le doute se reporte sur le libyque. On est par exemple assez mal renseigné sur la réalisation des anciennes occlusives en punique (10), si bien que la lettre libyque transcrite par un **p** punique est interprétée comme **f** par J.-B. Chabot et comme **p** par M. Rössler. Mais les problèmes les plus délicats sont posés par les signes libyques qui, tout en ayant des tracés différents, sont rendus par une même lettre punique.

3.1. On peut admettre que le tableau des caractères libyques reflète dans une certaine mesure le système phonologique. Il est donc intéressant de le confronter à celui (modifié ici sur un seul point) qu'A. Basset (11) proposait pour le berbère et qui, fondé sur des observations comparatives, se présente comme une reconstruction, moins riche et moins complexe que la phonologie de chacun des parlars actuels.

Tableau n° 2

	f	t	s	ch	k	
b		d	z	j	g	gh
		d'	z'			
m		n				
		l				
		r				
			y		w	

(8) J. Alvarez Delgado, *Inscripciones libicas de Canarias : ensayo de interpretacion libica*, La Laguna, 1964, § 187. J.-B. Chabot ("Mélanges épigraphiques", *J. asiat.*, 1921, 95) penche pour la lecture *q* parce que la lettre *qof* est la seule de l'alphabet punique qui n'apparaisse pas dans les transcriptions. Argument intéressant, mais négatif. S'il faut accorder une vélaire au libyque, est-ce nécessairement l'occlusive ? "La [vélaire] spirante sonore devait être des plus fréquentes", écrivait A. Basset (*Articles de dialectologie berbère*, Paris, 1959, 174). — Pour M. Rössler (*Sybaris*, 99), la fricative vélaire, sourde ou sonore, du sémitique commun a disparu en libyque. A l'appui de la lecture *q*, M. Rössler (*KAI*, II, p. 109) cite le touareg *eseqir* et le chleuh *asqar* "bois", d'après les dictionnaires du P. de Foucauld et d'E. Destaing. Mais ces auteurs donnent respectivement *éseghir* et *asghar*, que l'on peut du reste vérifier sur le terrain.

(9) *RIL*, p. 4.

(10) J. Friedrich et W. Röllig, *Phönizisch-punische Grammatik*, Rome, 2<sup>e</sup> éd., 1970, p. 16, § 38.

(11) A. Basset, "Le système phonologique du berbère", *Comptes rendus du G.L.E.C.S.*, IV, 33-36 (27 novembre 1946). J'ai supprimé du tableau dressé par l'auteur la chuintante sonore emphatique, dont l'opposition (régionale) à la non emphatique doit être secondaire et relativement récente.

3.2. Dans leurs grandes lignes, les tableaux 1 et 2 sont superposables. On note de part et d'autre :

a) des lacunes dans l'ordre des labiales et des labiodentales : on a **p–b** ou **f–b**, mais **v** manque, de même que **f** ou **p** suivant le cas ; ce trait n'est du reste pas propre au libyco-berbère ;

b) la présence de deux pharyngalisées ou “*emphatiques*”, et de deux seulement ;

c) une remarquable indigence en articulations d'arrière, à partir des vélares ; les parlers actuels connaissent bien ces articulations, mais ils les doivent presque toujours à l'évolution ou à l'emprunt.

4. Un certain nombre de différences apparaissent cependant entre le libyque et la base du système berbère : le berbère possède une vélaire **gh** ; – les deux *emphatiques* fondamentales du berbère sont sonores, celles du libyque paraissent sourdes ; – le système libyque semble plus riche sur un certain nombre de points, représentés ici par les consonnes numérotées. Ces divergences doivent être examinées de plus près.

4.1. Le problème de la fricative vélaire sonore **gh** sera résolu si l'on accorde cette valeur au signe libyque formé d'un trait et de deux points, dont il a été question au § 2.3.

4.2. Il est exact que les *emphatiques* du berbère se présentent d'abord comme des sonores. Par exemple, de nombreux indices suggèrent que **tt'** ne fut pas autre chose, dans un état antérieur de la langue, que la réalisation du phonème **d'** affecté de la tension, cette dernière favorisant l'assourdissement : au chleuh **kcchm**, inaccompli à deuxième radicale tendue du verbe **kchm** “*entrer*”, répond **rtt'l**, inaccompli de **rd'l** “*prêter*”. Il n'y avait pas de phonème **t'**, ce qui explique le voisement de cette consonne dans de nombreux emprunts à l'arabe : **ad'bib** “*médecin*”, arabe dialectal **t'beb**. Mais aujourd'hui beaucoup de parlers opposent **d'**, **dd'**, **t'** et **tt'**. Par ailleurs il est significatif que l'écriture touarègue dispose d'une lettre pour **z'** et non pour **s'**. Mais tout cela suggère justement que les *emphatiques* échappaient à la corrélation de voix, situation fort ancienne puisqu'on la considère comme chamito-sémitique (12). Dès lors, les *emphatiques* **d'** et **z'** du berbère commun ne seraient plus séparées de celles du libyque, **t'** et **s'** que par un fait de réalisation. Qui sait, même, si les transcriptions puniques par **t'** et par **s'** ne cachent pas des sonores, qui n'avaient pas d'équivalent dans l'alphabet punique (13) ?

4.3. Il arrive en plusieurs points du tableau n° 1 que deux ou trois signes libyques soient représentés par une même lettre punique : on trouve trois **T**, deux **S**, trois **Z**, deux **K** et deux **G**. Dans un petit nombre de cas, où deux lettres diffèrent par un détail ou même par l'orientation (le plus souvent distinctive en

(12) V.D. Cohen, “*Les langues chamito-sémitiques*”, *Le langage* (Encyclopédie de la Pléiade), Paris, 1968, 1301-1303.

(13) Selon M. Rössler (*Sybaris*, 99), le signe libyque transcrit par la lettre punique **s'** notait primitivement une sonore. Avait-il réellement perdu cette valeur ?

libyque), on pourrait admettre qu'on est en présence de simples variantes graphiques, notant le même phonème : ainsi pour T1 et T2, K1 et K2, G1 et G2. Par contre, T1.2, et T3, S1 et S2, enfin Z1, Z2 et Z3 présentent des tracés assez différents pour qu'on se demande s'ils ne recouvrent pas des phonèmes distincts que l'alphabet punique, faute de signes adéquats, aurait confondus.

4.3.1. Dentales sourdes : Même si l'on considère la croix inclinée T2, seule attestée dans la dédicace à Masinissa, comme une simple variante de la croix droite T1 qu'emploie l'inscription du mausolée, il est difficile de ne pas mettre à part T3, dont la forme est tout autre. M. Rössler (14) transcrit pourtant cette lettre par *t*, tout comme T1 et T2, parce qu'elle n'apparaît qu'en fin de mot, selon lui, ce qui éviterait toute confusion. Les exceptions à cette règle s'expliqueraient par la présence d'enclitiques après T3 et il suffirait de placer un tiret devant l'enclitique pour dissiper l'ambiguïté. Dans des groupes comme T2 R P W T3 N ou T2 G Y T3', on hésitera pourtant à traiter d'emblée les éléments N ou ' comme des enclitiques. Il paraît plus sûr de donner à T3 une transcription spéciale, comme le faisait déjà J.-B. Chabot.

On n'est guère en mesure d'aller plus loin et de préciser en quoi l'articulation de T3 se distinguait de celle des autres dentales. S'inspirant de G. Marcy (16), on pourrait songer à une opposition entre spirante et occlusive, mais il faudrait admettre que cette opposition n'intéressait que les dentales sourdes, puisque l'alphabet de Dougga compte une seule dentale sonore. Il conviendrait de rechercher, à ce propos, la valeur du thêta ou du groupe *th* dans les transcriptions grecques ou latines de nombreux toponymes africains. De toute façon, les faits de spirantisme qu'on observe aujourd'hui dans une partie des parlers berbères paraissent relativement récents (17) et l'on ne saurait les transposer sans précautions dans le domaine libyque.

4.3.2. Sifflantes et chuintantes : Le système des sifflantes et des chuintantes pose des problèmes ardues à la reconstruction chamito-sémitique (18) et même en sémitique commun (19). C'est encore dans l'écriture de ces consonnes que les alphabets touaregs présentent aujourd'hui leurs divergences les plus marquées, dont il faut évidemment chercher la cause dans la complexité des données et des évolutions phoniques. On ne s'étonnera donc pas trop de trouver dans le libyque de Dougga une gamme de sifflantes qui ont dû embarrasser les transpositeurs puniques.

(14) O. Rössler, *Sybaris*, 96.

(15) *RIL* 3, lignes 1 et 12.

(16) Pour G. Marcy (*Les inscriptions libyques bilingues de l'Afrique du Nord*, Paris, 1936, 24), la croix inclinée (ici T2) note "un *t* faible, spirantisé ou palatalisé" ; T1 serait un *t* "normal" et T3 un *t* "fort". Mais l'opposition entre ce dernier et le *t* "normal" n'est pas claire.

(17) Opinion contraire : O. Rössler, "Libysch – Hamitisch – Semitisch", *Oriens*, 17 (1964), 199-216.

(18) V. par ex. I.M. Diakonoff, *Semito-Hamitic Languages : an Essay in Classification*, Moscow, 1965, 20-21.

(19) S. Moscati *et al.*, *An Introduction to the Comparative Grammar of the Semitic Languages : Phonology and Morphology*, Wiesbaden, 1964, 33-37.

a) Sifflantes sourdes : Tandis que J.-B. Chabot confond **S1** et **S2** sous la même transcription *s*, M. Rössler (20) les désigne au contraire par deux symboles distincts, *s* et *s* avec accent grave : selon lui, la lettre **S2** (Rössler *s* avec accent grave), après avoir été la seule graphie de la sifflante sourde, aurait subi dans ce rôle la concurrence de **S1** (Rössler *s*) dont la valeur première était **th**, dentale spirante sourde. On sait que pour M. Rössler le berbère est une langue sémitique. En interprétant ainsi les sifflantes, il rattache les données libyques à celles du sémitique commun. Mais ce glissement de **S1** ne paraît pas établi. En fait, on ignore ce qui peut opposer les deux sifflantes, à côté desquelles le libyque possède déjà une sifflante emphatique et une chuintante bien attestées par les transcriptions puniques. Sans préciser la nature de la corrélation, on se contentera provisoirement d'admettre, ne serait-ce que par une exigence de méthode, que les lettres **S1** et **S2** cachent deux phonèmes différents.

b) Sifflantes sonores : Pour les sonores, au contraire, l'alphabet punique n'avait le moyen de noter ni l'emphatique ni la chuintante. On a donc pu supposer que, **Z1** représentant la sifflante sonore *z*, l'une au moins des deux autres lettres **Z2** et **Z3** désignait une emphatique.

Le détail varie avec chacun des auteurs. J.-B. Chabot adopte trois transcriptions : *z* (= **Z1**), *z* avec un point dessous (= **Z2**) et *z* avec un point dessus (= **Z3**), sans se prononcer nettement sur la valeur qu'il leur attribue. A. Basset (21), non sans réserves, ramène **Z2** et **Z3** à *z'*. M. Rössler (22), toujours soucieux de rejoindre le sémitique commun, serait tenté de voir dans **Z3** le reflet de l'ancien **dh'** (devenu le **d'ād** de l'arabe), donc, semble-t-il, une emphatique, qu'il note par la lettre *z* surmontée d'un point ; **Z2** est pour lui l'interdentale non emphatique **dh**. Selon M. Prasse (23), **Z3** représenterait la sifflante sonore emphatique *z'* et l'on obtiendrait une série parallèle à celle des sourdes en lisant **Z2** comme une chuintante, soit **j**.

Cette dernière interprétation, que viennent étayer certaines correspondances avec des lettres touarègues, est peut-être la plus séduisante. Mais elle implique, elle aussi, que la sifflante emphatique était déjà soumise à la corrélation de voix, ce qui ne rend pas compte du système berbère de base (v. § 4.2.). Peut-être devrait-on s'en tenir, pour l'instant, à l'identification de **Z1** comme *z* et de **Z2** comme **j**. Quant au phonème écrit **Z3**, dont il resterait à préciser l'articulation, il pourrait être avec **Z1** dans le même rapport que **S2** avec **S1**, rapport jusqu'à présent mal défini (§ 4.3.2.a). Malgré les inconnues, on pressentirait ainsi un parallélisme assez vraisemblable entre la série sourde et la série sonore des sifflantes et des chuintantes.

5. Une fois rassemblées les diverses observations ou suggestions qui viennent d'être faites, on obtient pour l'alphabet libyque de Dougga le tableau suivant, qui

(20) O. Rössler, *Sybaris*, 96 et 99.

(21) A. Basset, *Articles de dialectologie berbère*, 173 ; réserves p. 174.

(22) O. Rössler, *Sybaris*, 100.

(23) K.-G. Prasse, *Manuel de grammaire touarègue (tahaggart), I-III : Phonétique. Ecriture. Pronom*, Copenhague, 1972, 153-154 et 160, II.C.5.a(2).



doit avoir aussi une certaine signification pour la phonologie :

Tableau n° 3

P (ou F)	T1.2 – T3	S1 – S2	CH	K1.2	G
B	D	Z1 – Z3	J	G1.2	GH
	T'	S'			
M	N				
	L				
	R				
			Y		W

Resteraient le signe ' , privé de sa valeur première de laryngale, et le signe en forme de h renversé, dont l'existence même n'est pas assurée (v. § 2.3.). On se serait alors rapproché, sans témérité excessive, je crois, du système fondamental des consonnes berbères (tableau n° 2), dont le libyque de Dougga ne différencierait plus que par la dualité des occlusives dentales sourdes, des sifflantes sourdes et des sifflantes sonores, les trois oppositions (signalées ici par des tirets) restant à définir. En même temps, cet alphabet de vingt-quatre signes, dont l'un est douteux, s'accorderait à l'indication de l'Africain Fulgence le Mythographe (V<sup>e</sup> siècle), selon qui l'alphabet libyque comptait vingt-trois lettres (24).

Lionel GALAND

Directeur d'études

Ecole pratique des hautes études (IV<sup>e</sup> section)  
Sorbonne, 45-47, rue des Ecoles, 75005 Paris

---

(24) Fulgentius, *De aetatibus mundi et hominis*, éd. R. Helm, Leipzig, 1898, 131.